

Bourse de recherche de courte durée
= *Forschungsstipendien - Kurzstipendien*
= *Research Grants - Short Term Grants*

Appel à candidatures

Ces bourses de recherche permettent aux doctorants et aux post-doctorants, toutes disciplines confondues, d'effectuer un séjour de recherche de courte durée en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Qui peut postuler ?

- Tout doctorant titulaire d'un master ou équivalent (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater de plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature)
- Tout post-doctorant titulaire d'un doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant (en règle générale jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature)

Que subventionne-t-on ?

Des séjours de recherche de courte durée en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Le projet de recherche en Allemagne doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil.

Dates limites de dépôt de candidature

- 15 septembre pour un séjour commençant entre janvier et juin de l'année suivante
- 15 février pour un séjour commençant entre juillet et décembre de l'année en cours

Durée

1 à 6 mois. Aucune prolongation n'est possible.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débiter ou terminer au 15 du mois. La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidature ainsi que des moyens à disposition. En cas de non-attribution de la bourse, il est possible de renouveler ultérieurement sa candidature.

Montant/Prestations

- Allocation mensuelle de 1200 €
- Couverture sociale
- Forfait pour frais de voyage (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- excellence universitaire et scientifique
- projet de recherche cohérent, pertinent et bien préparé, dont le sujet n'est pas nécessairement en lien avec l'Allemagne ou la langue allemande, mais pour lequel le séjour en Allemagne constituerait une valeur ajoutée.

Des documents supplémentaires attestant de la qualité du profil du candidat et de son engagement extra- universitaire sont également pris en compte.

Conditions de candidature

- Avoir un des diplômes suivants :
 - master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature)
 - doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant (en règle générale jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature)
- Avoir des contacts préalables avec l'établissement d'enseignement supérieur, l'institut de recherche, la bibliothèque, les archives, etc.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais)
- En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau parisien du DAAD à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme.
- Conditions de candidature particulières pour les études de médecine → www.daad.de/extrainfo
- Merci de prendre connaissance des conditions générales du DAAD (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → conditions générales) Connaissances linguistiques

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil. Plus d'informations disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → connaissances linguistiques

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Janique Bikomo

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 57 81

Mél : bikomo@daad.de

Bureau : 512bis

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Aide à la candidature)
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Forschungsstipendien – Kurzstipendien/Research Grants - Short Term Grants)
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#)
5. Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais)

Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature.

La candidature se fait en ligne sur [le portail de candidature du DAAD](#) (le portail ferme à minuit le jour de la date limite de candidature).

Contrairement aux [indications du site allemand du DAAD](#), nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais

Pièces à joindre au dossier de candidature (en français ou en anglais)**1. Via le portail**

- Le formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail)
- Un CV complet (max. 3 pages)
- Le cas échéant, la liste des publications (max. 10 pages)
- Un exposé complet et précis du projet de recherche ainsi qu'une présentation des travaux de recherche entrepris jusqu'à présent, pouvant présenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse et motiver un séjour en Allemagne (max. 5 pages auxquelles peuvent s'ajouter 1 à 2 pages d'illustrations et de graphiques)
- Un planning précis des travaux envisagés (calendrier, lieu(x), interlocuteur(s) prévu(s))
N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- La lettre d'accueil d'un enseignant-chercheur ou d'une institution de recherche en Allemagne se référant au projet de recherche et aux connaissances linguistiques du candidat et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- Une photocopie de tous les diplômes universitaires ainsi que des relevés de notes correspondants. Le cas échéant, pour les candidats qui ne seraient pas issus du système académique français, des explications sur le système de notation
NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas déjà en français, allemand ou anglais. Dans certains cas, l'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée lors de l'attribution de la bourse.
- L'inscription au doctorat dans votre établissement d'origine
- Le cas échéant, la copie du contrat doctoral
- Le cas échéant, d'autres documents qui peuvent appuyer votre candidature (p.ex. certificats de travail, de stage ou de bénévolat)

2. Par la poste / par mail

- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature) :
Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenförderung => Gutachten anfordern => Gutachterformular erzeugen (en anglais : Personal funding => Request for reference form => Generate reference form).
Transmettez le formulaire par voie électronique à votre directeur de thèse qui doit le remplir et le signer.
Les recommandations étant confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (bikomo@daad.de), à notre bureau à Paris. Les formulaires de recommandation remplis ne doivent donc pas être transférés (uploadés) sur le portail avec les autres documents.



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

ATTENTION

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour document : août 2019